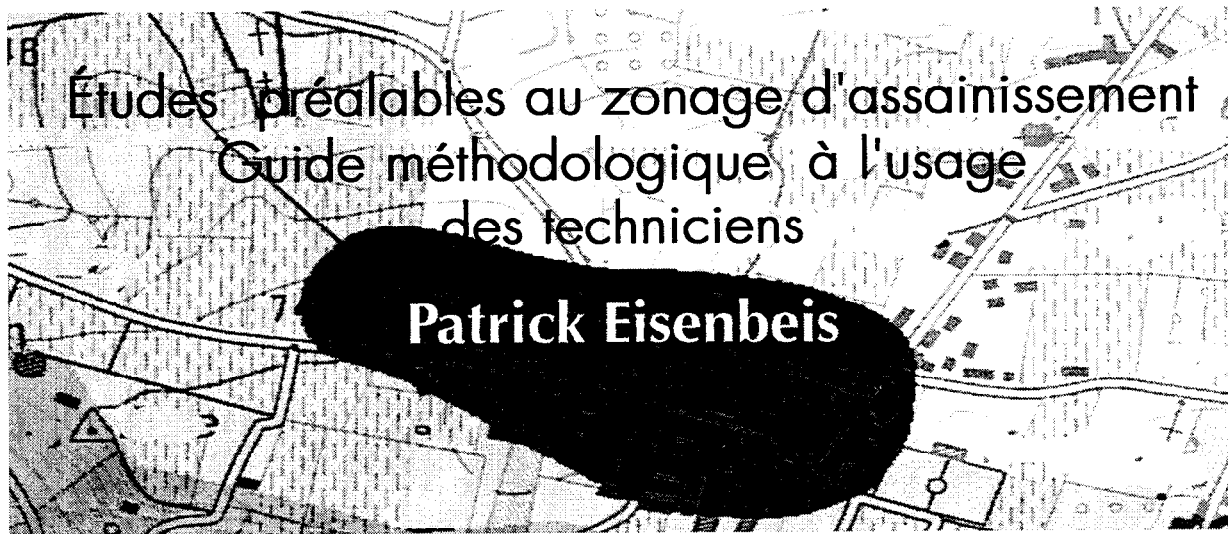


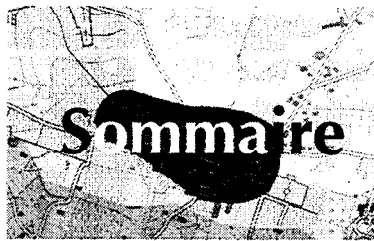
# Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

FNDAE n°21

Document technique



Cemagref  
Groupement de Bordeaux  
Division Ouvrages et réseaux hydrauliques  
50, avenue de Verdun  
3 36 12 Cestas cedex  
Tél. 05 57 89 08 00 - Fax. 05 57 89 08 01



Objet du guide	5
Mode d'emploi du guide	7
Glossaire	9
L'objectif de l'étude technico-économique préalable au zonage d'assainissement	11
Les acteurs	13
Le déroulement	15
La préparation de l'étude préalable	19
L'analyse de l'existant	23
Étude des contraintes - Proposition de solutions techniques	25
Comparaison technico-économique des solutions	27
L'enquête publique	29
ANNEXES	
La réglementation	34
Les filières d'assainissement non collectif	36
L'élaboration du cahier des charges	39
Analyse de l'existant	42
Proposition de solutions d'assainissement - Contraintes	44
La comparaison économique des solutions d'assainissement	47

# OBJET DU GUIDE

Ce guide est destiné à l'usage des techniciens amenés à réaliser, en collaboration avec les communes (ou établissements publics de coopération intercommunale), l'étude de zonage d'assainissement telle que définie dans le cadre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif aux eaux usées urbaines.

Ce nouveau cadre oblige les communes à mettre en place un zonage de l'assainissement collectif et non collectif. Ce zonage doit être soumis à l'enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par le conseil municipal. Il définit les prescriptions immédiatement applicables en matière d'assainissement. Il est fortement recommandé d'intégrer ces prescriptions dans le Plan d'occupation des sols (POS) lorsqu'il en existe un.

L'enquête publique nécessite de donner à la collectivité les éléments techniques et économiques justifiant le projet de zonage. Une étude technico-économique préalable au zonage est donc nécessaire, afin d'étudier toutes les solutions d'assainissement possibles et de les comparer. Cette étude préalable aboutissant au projet de zonage n'est pas une fin en soi, alors que les schémas d'assainissement constituent un document finalisé. Elle ne prend une valeur juridique qu'au terme de l'enquête publique.

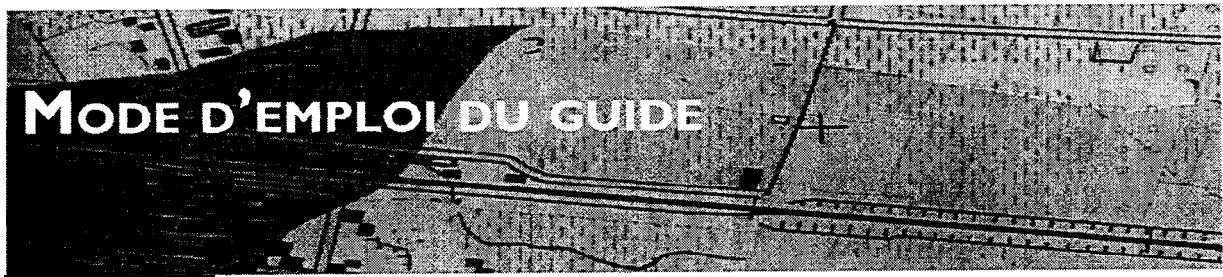
L'autre intérêt de l'étude préalable, plus en rapport avec les schémas d'assainissement

classiques, est de sensibiliser les élus à l'assainissement. Elle permettra de dégager des solutions d'assainissement exploitables dans le cadre d'un avant-projet. Elle contribuera également à amorcer une réflexion

sur le service d'assainissement, notamment le service d'assainissement non collectif, les communes ayant à présent obligation de contrôle des installations non collectives et ayant la possibilité d'en assurer l'entretien.

L'objet de ce guide est donc de préciser la démarche et la méthode à suivre lors de l'établissement du zonage assainissement collectif - assainissement non collectif, de l'étude préalable à l'enquête publique.





Ce guide est constitué de deux parties :



un corps principal, qui reprend les éléments de l'étude préalable et de l'enquête publique ainsi que les étapes à suivre (objectif de l'étude, acteurs, déroulement, préparation de l'étude préalable, analyse de l'existant, proposition des solutions, comparaison technico-économique des solutions),



des annexes dans lesquelles sont précisés des éléments dont le technicien pourra avoir besoin.

7

**En pages 15-17, le tableau présentant le déroulement de l'étude globale (étude préalable et enquête publique) met en relation chaque étape avec sa présentation, soit dans le corps principal du guide, soit en annexe.**

**Suivant le contexte et les particularités de la collectivité, il est donc possible d'identifier rapidement les seuls éléments méthodologiques nécessaires à la conduite de l'étude sans nécessité de parcourir tout le guide.**

L'étude préalable est indispensable quelle que soit la commune, car elle devra donner les éléments techniques nécessaires à la justification du projet de zonage choisi. Cependant, pour certaines communes, le choix s'imposera de lui-même ou ne nécessitera pas que l'on prenne en compte toutes les données précisées dans le guide ou que l'on s'attarde sur toutes les étapes.